



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
32

Séance du 2 juillet 2024

Objet

EHPAD Les Charmilles

Convention d'adhésion
avec l'Association
« A Vélo Sans Âge »

L'an deux mil vingt quatre, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Torlay, Abi Fadel, Denigot, Maës, Salitra, Motte-Tchernia et Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Porcher qui donne pouvoir à Mme Salitra

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Madame Brault
Monsieur Lemonnier

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	10
Votants	11

Vote

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

EHPAD LES CHARMILLES

CONVENTION D'ADHÉSION AVEC L'ASSOCIATION « A Vélo Sans Âge »

Vu la convention proposée par l'Association « A Vélo Sans Âge » située sur Redon,

Vu la proposition de l'Association « A Vélo Sans Âge » d'intervenir une fois par semaine sur la résidence au bénéfice des résidents accueillis,

Considérant le bénéfice pour les résidents de sortir au moyen d'un triporteur,

Vu le coût annuel d'adhésion à l'association pour 500 €,

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la signature de la convention proposée par l'association « A Vélo Sans Âge »,

DE DÉCIDER de verser une participation annuelle à hauteur de CINQ CENTS EUROS (500 €),

DE PRÉVOIR les crédits au budget 2024 de l'EHPAD.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

